



**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2024**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 10 juillet 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christophe GALLAY**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Valérie GRILLON – Roger REMILLY – Béatrice DHENNIN – Guy BOISSERIN – Jean-Philippe SANTONI – Christophe GALLAY – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Erwan LE SAUX – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Sébastien FRANÇOIS (à Valérie GRILLON) – Claude MARCOLET (à Anne-Claire ROUANET) – Nicolas KELEN (à Guy BOISSERIN) – Pierre FRESSYNET (à Agnès BÉRAL) – Bruno THUET (à Jean-Philippe GILLET) – Eric JACQUET (à Christophe GALLAY) – Sophie REYSSET (à Michèle EYMARD) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Marie DECHESNE (à Béatrice DHENNIN)

**Membre absent pour partie** : Florence RICHARD

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES ..... 3
  - 1. GARANTIE D'EMPRUNT ..... 3
- RESSOURCES HUMAINES ..... 4
  - 2. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ..... 4
  - 3. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ..... 6
  - 4. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ..... 6
  - 5. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT ..... 7
- URBANISME ..... 7
  - 6. 11 RUE DE L'INDUSTRIE ..... 7
  - 7. DOSSIERS D'URBANISME INTÉRESSANT LE MAIRE ..... 8
- AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE ..... 9
  - 8. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ..... 9
  - 9. CONVENTION D'ENTRETIEN ESPACES VERTS CASERNEMENT BRIGNAIS – VOURLES – SDMIS ..... 11
  - 10. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE - GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE / CCVG ..... 12
- AFFAIRES SOCIALES ..... 13
  - 11. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS ..... 13
  - 12. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS ..... 14
  - 13. POLITIQUE DE LA VILLE ..... 15
- INFORMATIONS ..... 17

1. DÉCISIONS DU MAIRE.....	17
2. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ .....	18
3. SMAGGA – Rapport d'activité 2023 .....	24
4. SDMIS – Rapport d'activité 2023.....	32

**M. Serge BÉRARD** : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Nous allons commencer ce Conseil municipal. J'ai 9 pouvoirs. Tout d'abord je vais demander à Christophe GALLAY d'être secrétaire de séance, s'il veut bien. Merci Christophe, donc :

- Sébastien FRANCOIS à Valérie GRILLON
- Nicolas KELEN à Guy BOISSERIN
- Pierre FRESSYNET à Agnès BÉRAL
- Bruno THUET à Jean-Philippe GILLET
- Éric JACQUET à Christophe GALLAY
- Sophie REYSSET à Michèle EYMARD
- Marie DECHESNE à Béatrice DHENNIN
- Isabelle WEULERSSE à Sylvie GUINET
- Jessica DIONISIO à Catherine PEREZ
- Claude MARCOLET à Anne-Claire ROUANET

Nous devons donc être 24. Il manque pour l'instant Laurence BEUGRAS et Florence RICHARD donc on est en fait 31 représentés pour l'instant. On votera 31 en attendant que nos deux collègues arrivent. Laurence arrive, il ne manquera plus que Florence. Parfait, donc on est 32.

Tout le monde a reçu le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin. Pardon, il n'est pas finalisé à la date donc on le validera lors du prochain conseil. Sinon, tout le monde a bien reçu les documents pour la convocation. Est-ce qu'il y aura des questions orales ? On en aura quelques-unes. Je crois que Jean-Philippe GILLET aura deux-trois points à évoquer qui ne sont pas mentionnés Et s'il n'y a pas d'autres sujets, d'autres points à voir, en introduction, je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Nous aurons, présentée par Agnès BÉRAL une garantie d'emprunt ; concernant les ressources humaines, toujours présentée par Agnès BÉRAL pour la direction générale des services l'attribution de prime de responsabilité, et puis trois délibérations qui portent sur une modification du tableau des emplois permanents et non permanents. Pour l'urbanisme, une cession qui sera présentée par Valérie GRILLON et également un dossier qui m'intéresse on va dire, qui sera présenté par Valérie GRILLON, qui concerne le Maire, en l'occurrence. Pour ce qui concerne l'aménagement et patrimoine rapporté par Jean-Philippe GILLET, un contrat avec ALCOME ; ce sera Christine MARCILLIERE qui nous le présentera, une convention d'entretien des espaces verts du casernement Brignais – Vourles – SDMIS et puis également un groupement de commandes concernant des travaux d'entretien de voirie avec la CCVG. Pour les affaires sociales, Michèle EYMARD nous présentera trois délibérations, deux concernant la Mission Locale et une sur la politique de la ville. Nous aurons ensuite une présentation par Michèle EYMARD et Jean-Philippe GILLET du rapport annuel pour l'accessibilité, un rapport concernant le SMAGGA, le rapport d'activité 2023, que je vous présenterai.

Ensuite, un rapport présenté par Jean-Philippe SANTONI concernant le SDMIS, le rapport d'activité 2023 également. S'il n'y a pas de remarques et questions, je propose de passer à la première délibération donc Agnès, concernant la garantie d'emprunt.

- **FINANCES**

1. **GARANTIE D'EMPRUNT**

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Acquisition en VEFA de 24 logements – SUNLODGE ÎLOT 1 – BRIGNAIS

**Rapporteur :** Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL :** Bonsoir à tous. Je vous présente ce soir un rapport pour vous demander une garantie d'emprunt en faveur de l'OPAC pour l'acquisition en VEFA de 24 logements sur la Gare, à savoir que la Communauté de communes a déjà voté cette demande de garantie d'emprunt à hauteur de 25 %, le Département doit le faire ce mois-ci à hauteur de 50 % et il nous reste à garantir cet emprunt à hauteur de 25 %. Cet emprunt était d'un montant de 2 975 000 €. Il est constitué de huit lignes de prêt. Ce sont tous des logements sociaux. Je ne vais pas faire le détail parce que c'est compliqué. Nous, il s'agit de garantir ce prêt à hauteur de 743 907 €. Vous avez tous pu voir l'offre de la Caisse des dépôts et de consignation qui pourrait accorder de ce prêt, si on est d'accord nous, évidemment. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 975 000 € par l'OPAC, l'emprunteur, auprès de la Caisse des dépôts et de consignation pour nous garantir à hauteur de 743 907 € et préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : garantie de la collectivité accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et sur notification de l'impayé par simple lettre de la CDC. La collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement ; de s'engager également, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de garantie. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Lionel BRUNEL :** Plutôt une observation puisqu'on a toujours voté ces garanties d'emprunt donc on continuera à les voter. Moi, ce qui m'étonne c'est de voir l'OPAC continuer à les présenter au niveau des villes. Si j'ai bien compris ce qui nous a été expliqué il y a quelque temps, le Département a décidé de ne plus apporter de garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux hors l'OPAC. C'est un choix politique qui peut être fait, qu'on peut accepter, contester, discuter, mais c'est un état de fait.

L'OPAC étant quand même le bras armé du logement social du même Département du Rhône, je trouve assez étonnant que s'il prend ces mesures de ne garantir que les emprunts de l'OPAC, il ne le fasse pas dans sa globalité et demande encore aux villes de le faire. Mais pareil, un peu étonnant, puisqu'il y a d'autres bailleurs sociaux qui agissent. Aujourd'hui on leur garantit leurs emprunts, le Département leur refuse la garantie d'emprunt ; qu'il se concentre sur l'OPAC c'est possible, mais il pourrait s'y consacrer pleinement et pas demander également les mêmes garanties sur les communes.

**M. Serge BÉRARD** : C'est un point de vue qu'on partage. Cette affaire de garantie a fait l'objet de pas mal d'échanges et de débats et il était question y compris à la CCVG qu'on on arrête de donner ces garanties. Là, la loi a évolué également, et il y a eu compréhension, je pense, de la part des bailleurs sociaux qui étaient nécessaire face à ces garanties, que les communes puissent bénéficier d'un certain nombre d'avantages et en particulier concernant le peuplement donc on est plus présent aujourd'hui, plus impliqué dans le peuplement, et c'est une raison qui est donnée pour justifier le fait qu'on s'investisse si on peut dire, dans ces garanties.

On est toujours un peu mal à l'aise avec cette affaire-là mais en même temps, on voit que c'est aussi intéressant, puisque Jessica n'est pas là, elle pourrait l'évoquer, Jessica DIONISO qui est en charge de la relation avec nos bailleurs sociaux. Le fait est qu'aujourd'hui on a quand même beaucoup plus notre mot à dire, et c'est un avantage qu'on avait peut-être moins dans le passé et qui explique ce mécanisme.

**M. Lionel BRUNEL** : On est entièrement d'accord, l'élément que je trouve le plus étonnant, c'est l'arrêt par le Département de cautionner les autres bailleurs sociaux qui agissent sur le territoire. Après tout, ça fait partie des compétences du Département, le choix me paraît un peu bizarre mais je veux bien qu'on nous l'explique.

**Mme Valérie GRILLON** : Pour compléter peut-être, si je peux me permettre, Monsieur le Maire, effectivement, le Département priorise tout ce qui est garantie d'emprunt pour l'OPAC, mais n'a pas exclu la totalité des bailleurs comme vous le dites. Il y a encore certains bailleurs qui vont bénéficier des garanties d'emprunt du Département, ce qui explique pourquoi cette délibération est là. Je ne vais pas tous les citer mais c'est au cas par cas.

**M. Lionel BRUNEL** : C'est une excellente nouvelle ; ce n'est pas ce qui m'avait semblé comprendre lors des dernières garanties d'emprunt que nous avons passées au Conseil municipal.

**M. Serge BÉRARD** : On parle là d'une collectivité qui est le Département qui a ses propres règles et enjeux et on ne fera pas plus de commentaires pour ce qui nous concerne.  
S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions sur ce dossier, qui s'abstient ? Qui vote contre ?  
Adopté à l'unanimité, merci.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 2. **SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

- Attribution d'une prime de responsabilité

- Rapporteur** : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : Le rapport suivant, c'est l'attribution d'une prime de responsabilité. Ça existe depuis quelques temps et notre DGS actuelle est donc détachée sur un poste fonctionnel ; je rappelle qu'un poste fonctionnel, la personne qui la représente, c'est le Maire, elle dépend des décisions du Maire. Dans ce cadre-là, elle est responsable de tout le personnel de la collectivité et elle est en rapport direct avec les ordres du Maire, c'est donc son supérieur hiérarchique et dans ce cadre-là, il lui est permis d'avoir une prime de responsabilité qui est fixée par les règles, 15 % maximum de son traitement de base.

Il vous est demandé d'accepter cette prime de responsabilité pour notre directrice générale des services à partir du 22 juillet ; date effective du départ en retraite de notre ancien DGS. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Je précise que Philippe BLAIN prend sa retraite officiellement ces jours-là, et cette délibération tombe aussi à ce moment où Clémentine HOCHART sera la directrice générale à plein-temps, et bien entendu, complètement, puisqu'il n'y aura plus de DGA officiellement à partir de cette fin du mois de juillet et cet élément de rémunération avait été négocié, bien entendu, au moment du recrutement de Clémentine HOCHART et vient compléter ce dispositif de rémunération qui a fait qu'elle a accepté cette mission passionnante et difficile de DGS des services de la Ville de Brignais.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Bonsoir. Vous venez de dire que ça a été négocié dans son recrutement donc quelque part, ça va s'appliquer de fait, mais du coup ça se vote après en fait, ça a été négocié, on le vote après. Je ne comprends pas très bien.

**M. Serge BÉRARD** : Disons qu'on a une base de rémunération qui devait être complétée par une délibération, pour l'instant et elle n'était pas en place. Vous avez la possibilité de refuser.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Non, ce n'est pas refuser, sur le principe c'est que quand on n'a pas tous les éléments pour bien comprendre les choses, souvent c'est difficile de donner un avis. C'est juste pour ça que je me permets de poser cette question.

**Mme Agnès BÉRAL** : On en a parlé en Commission n°1 la dernière fois donc effectivement la question aurait pu être posée à ce moment-là.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : On peut la poser aussi. On en a déjà évoqué longuement ce sujet. On a aussi évoqué le fait que les Conseils étaient aussi des organes qui étaient ouverts au public.

**Mme Agnès BÉRAL** : Ce n'était pas une condition sinéquanone non plus de son embauche, ça a été discuté puisqu'elle est en intérim depuis que M. BLAIN a pris ses congés et ainsi de suite donc depuis le mois de mars, fin mars, depuis le 28 mars. Pour l'instant elle était en intérim, elle va être DGS officielle à partir du 22 juillet, et on vous demande d'accepter cette prime de responsabilité pour son détachement auprès de Monsieur le Maire dans son emploi fonctionnel.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Son détachement dans son emploi fonctionnel ?

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui, emploi fonctionnel donc elle est détachée auprès de Mr le Maire.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Monsieur le Maire, j'avais entendu M. BLAIN, excusez-moi.

**Mme Agnès BÉRAL** : Non, Monsieur le Maire.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Ce n'est pas remettre en cause quoi que ce soit, c'est vrai quand on voit du 15 %, on peut juste s'interroger dans un contexte aujourd'hui ou pour tous les gens, les choses sont difficiles. C'est juste une interrogation. ?

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

### 3. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps non complet

**Rapporteur :** Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL :** C'est donc au sein de la direction des affaires culturelles, la DAC. On vous demande d'accepter la modification avec la création d'un emploi permanent à temps non complet. La DAC s'est globalement étendue, ses missions ont été étendues et, par ailleurs, on a, je dirais, un petit problème au niveau des effectifs ; il y a une personne qui est absente, malheureusement de manière régulière, et les personnes qui sont là ne peuvent pas compléter le temps de travail.

Pour l'accueil de la billetterie entre autres, il est demandé de créer cet emploi à 80% pour compléter le travail de la DAC, à savoir que les personnes de la RCAVB sont maintenant un peu détachées également au niveau de la médiathèque, au niveau de la ludothèque donc il y a eu un accroissement de travail et cette absence d'un des agents pose problème. On souhaite créer ce poste à 80% entre autres pour la billetterie, donc c'est ouvert au grade d'adjoints territoriaux de deuxième classe, de première classe, c'est une catégorie C. C'est un temps non complet, je vous ai dit à 28 heures hebdomadaire et c'est un agent de billetterie, de relation au public et un assistant administratif. On vous demande d'autoriser le recrutement sur cet emploi à 80% d'un agent contractuel dans l'hypothèse où il n'y aurait pas une personne fonctionnaire titulaire qui se présenterait.

**M. Serge BÉRARD :** Est-ce qu'il y a des questions ? Je propose de voter. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

### 4. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent à temps complet – Renouvellement

**Rapporteur :** Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL :** Ensuite il s'agit de la création d'un emploi non permanent à temps complet mais en fait c'est un renouvellement. Dans le cadre également de la direction des affaires culturelles, nous avons une personne qui avait été en CDD d'1 an pour, entre autres, s'occuper de l'espace Guy de Chauliac et pour rechercher des financements auprès de mécènes, auprès de différentes activités et donc elle est arrivée au terme de ce contrat et on propose éventuellement à cette personne ou à d'autres puisqu'on ouvrira le poste, un contrat à durée déterminée donc un contrat de projet de 3 ans pour continuer à développer l'espace Guy de Chauliac. A savoir que la municipalité a été retenue pour la Biennale de l'art contemporain, entre autres donc cela va aussi demander du temps à cette personne pour s'en occuper et à toujours maintenant rechercher des mécènes pour nous apporter quelques subsides, je dirais. On vous demande d'accepter la création d'un CDD de 3 ans sur ce poste.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ?

**M. Roger REMILLY** : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, étant concerné par cette délibération, je ne prends pas part au vote.

**M. Serge BÉRARD** : Donc, Florence RICHARD nous a rejoint, nous sommes 33 votants ou représentés, donc ce sera 32 et 5 abstentions. Merci.

## 5. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

**Rapporteur** : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : Enfin un dernier rapport sur la direction enfance jeunesse et sport donc la création d'un emploi permanent à temps complet. C'est au niveau de la cuisine centrale en raison d'un départ en retraite d'une personne de la cuisine centrale et il convient de créer un poste rapidement au mois de septembre, si vous l'acceptez pour remplacer cette personne, qui a des congés à prendre et ainsi de suite. Elle sera en retraite en début 2025 mais en fonction de ses congés, elle partira en octobre-novembre et pour remplacer cette personne, il faut créer ce poste de technicien et on supprimera évidemment le poste de la personne qui partira en retraite après, donc en 2025. Ce n'est pas une vraie création de poste, c'est un remplacement de la personne qui est à la cuisine centrale. C'est ouvert au grade de techniciens territoriaux de deuxième classe, première classe, filière catégorie B.

**M. Serge BÉRARD** : Au passage, cette personne qui prend sa retraite a rempli une mission extrêmement difficile ces dernières années, avec le fait qu'il n'y avait plus de chef de cuisine pendant un certain temps et, malgré des problèmes de santé, on peut le dire, il a fait un travail remarquable et qui nous a sorti de bien grandes difficultés. Au moment de cette délibération, on peut saluer son travail et son engagement.

**Mme Agnès BÉRAL** : 24 ans à la Mairie de Brignais, tout à fait.

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? À l'unanimité avec 5 abstentions. Merci Mme BÉRAL.

## • URBANISME

### 6. 11 RUE DE L'INDUSTRIE

CESSION

Autorisation de signature

**Rapporteur** : Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON** : Bonsoir à toutes et à tous. Donc le rapport suivant concerne le 11 rue de l'Industrie et s'il s'agit d'une cession.

Pour mémoire, 11 rue de l'Industrie, ce tènement a eu un appel à projet qui a été lancé par la Communauté de communes en vue de la cession à un opérateur économique. C'est VELONAUTE qui a été attributaire de ce tènement pour son projet, et il n'a pu obtenir son permis de construire puisqu'il n'était pas réglementaire au PLU donc le foncier a été proposé au candidat suivant la liste qui avait été retenue. Le candidat suivant est la société LABALU qui va faire un atelier et du stockage pour de la menuiserie PVC et alu.

Le montant de la cession est de 220 000 €. Les Domaines avaient émis un avis le 31 mai 2024 à hauteur de 225 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 %. Comme nous sommes dans la marge de 10 % des 225 000 €, nous proposons d'autoriser la cession des parcelles cadastrées BA 222, 224, 226 et 228 donc elles sont bien 11 rue de l'Industrie et de donner toutes les autorisations à Monsieur le Maire pour faire avancer ce dossier. Le permis, et nous avons eu la présentation du permis en avant-projet, avec le CAUE, doit être déposé prochainement, une fois que les cessions seront faites.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? C'est un dossier qui, j'espère cette fois-ci va bien fonctionner. C'est vrai que le choix des candidats avait été fait initialement par la CCVG. On a eu le premier choix qui s'était désisté. Le deuxième n'a pas été conforme au PLU en l'occurrence en proposant des activités commerciales qui sont interdites sur cette zone-là. On est plutôt confiant pour le troisième, c'est vrai que je ne sais pas vous mais quand je passe devant cette maison, je n'en peux plus. J'espère que nous allons vraiment aboutir et que l'an prochain nous aurons une construction.

**Mme Valérie GRILLON** : Pour l'avant-projet qui nous a été proposé, c'est un projet qualitatif, environnemental et architectural. On verra après réellement, quel dossier sera déposé mais l'avant-projet était plutôt satisfaisant.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

## 7. DOSSIERS D'URBANISME INTÉRESSANT LE MAIRE

Désignation du décisionnaire

**Rapporteur** : Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON** : Le second rapport concerne les dossiers d'urbanisme mais il intéresse Monsieur le Maire. Il s'agit de désigner un décisionnaire sur les permis ou déclarations préalables qui seront à venir concernant les projets de Monsieur le Maire.

Il s'agit là d'un projet de pose de photovoltaïque en toiture et pour pouvoir donner un avis favorable ou pas sur ce projet, il doit y avoir une délégation de signature puisque le Maire a lui la signature de tous les permis de construire, déclarations... ; comme il ne peut pas être juge et partie, c'est une désignation de la personne qui pourra instruire, enfin instruire ; qui pourra émettre un avis sur le projet.

Il est proposé que ce soit Valérie GRILLON (moi-même), en charge de l'urbanisme, qui prenne cette décision sur la déclaration préalable qui va être déposée. S'il y a des questions ? Juste une précision, cette délégation sera faite pour toute la longueur du mandat. Elle ne sera pas représentée pour chaque projet.

**M. Serge BÉRARD** : J'ai des petits projets mais il faut bien vivre aussi à Brignais. Je ne prendrai pas part au vote bien entendu. Je vous propose donc, si tu veux faire voter Anne-Claire ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**M. Serge BÉRARD** : Moins une voix.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Moins une voix, exactement.

**M. Serge BÉRARD** : Merci beaucoup, je vais pouvoir aménager mon chez-moi.

- **AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE**

- 8. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- [CONTRAT AVEC ALCOME – Autorisation de signature](#)

- Rapporteur** : Christine MARCILLIERE

**Mme Christine MARCILLIERE** : Bonsoir. Ce que je vous présente aujourd'hui, c'est une délibération concernant un contrat avec ALCOME. ALCOME est un éco organisme. Pour rappel, un éco organisme, c'est un organisme qui récolte les éco contributions auprès de ce qu'on appellera les producteurs, c'est-à-dire ceux qui produisent les éléments qui sont soumis à taxation et, en même temps, ils redistribuent aux collectivités territoriales qui sont concernées le montant de ces éco contributions. Par exemple, on connaît tous CITEO pour le tri, le recyclage et le réemploi des emballages et du papier en France. Là concernant ALCOME il s'agit d'un éco organisme qui participe à la réduction des mégots dans les espaces publics. C'est donc un éco organisme agréé par l'État qui va directement chercher les éco contributions des industries du tabac.

L'objectif est quand même relativement ambitieux pour ALCOME parce qu'il s'agit de réduire, et vous le voyez dans la délibération, de 20 % les mégots de cigarettes à 2024, moins 35 % à 2026 et moins 40 % à 2027. Finalement, ce n'est pas si loin. Ce qu'ALCOME propose, c'est une convention aux collectivités afin de bénéficier d'outils, de moyens financiers pour lutter contre les mégots qui sont bien évidemment jetés au sol. Il se trouve que la Ville de Brignais détient la compétence du nettoyage des voiries, ce qui nous permet donc de pouvoir bénéficier de cette convention avec ALCOME.

L'obligation de la ville, finalement, c'est relativement simple. Il s'agit d'abord de faire un état des lieux et de déterminer ce qu'on appelle des « hot spots » des mégots dit autrement, de déterminer les endroits où les mégots se retrouvent en plus grand nombre, de manière à pouvoir avoir des actions intéressantes là-dessus.

Il s'agit également d'adopter un plan de communication assez incisif sur la Ville de Brignais, de prendre deux arrêtés de police pour, d'une part, interdire, je cherche le terme exact, interdire de jeter des mégots à terre et également obligation pour les terrasses, cafés et autres lieux où on peut retrouver des fumeurs, de garder les espaces extérieurs propres. Il y a enfin l'obligation d'établir un plan annuel assez détaillé sur les actions mises en place sur le territoire. En compensation de quoi, ALCOME nous accompagne par un certain nombre de mesures, notamment un financement qui peut s'avérer très important pour nous, qui est de l'ordre de 1,08 € par habitant. Si vous faites rapidement le calcul, ça peut s'étaler entre 12 et 14 k€ pour la commune donc c'est non négligeable. Ils mettent à notre disposition également des kits de com bien ciblés justement, et qui permettent de diffuser largement l'information ; également une action de distribution des cendriers de poche, notamment en ciblant particulièrement les lieux où les fumeurs vont s'approvisionner dit autrement, les buralistes.

Il y a également des contributions possibles pour financer du mobilier urbain adapté, notamment si certains connaissent ce que sont des cendriers de sondage. Je vous le fais très rapidement, on pose une question sur une pancarte, je ne sais pas moi, quelle est votre couleur préférée ? Vous avez le choix entre bleu et jaune et vous mettez votre mégot là où vous avez envie de le mettre. C'est juste, c'est une incitation, c'est quelque chose d'assez amusant, histoire de ne pas être trop répressif. Voilà globalement ce qu'il en est.

Je rajouterais que les mégots sont collectés quand même par les services de la Mairie, mis dans un container dédié qui fait globalement un mètre cube d'après la convention et qui récolterait aux alentours de 100 kilos, et c'est le seuil à partir duquel le conteneur est enlevé par les services d'ALCOME. Ces mégots sont ensuite retraités, valorisés soit en incinération, en produisant de la chaleur, soit carrément, j'allais dire dépecés, c'est un peu ça, de manière à isoler les différents composants des cigarettes, et certains sont valorisés, notamment le plastique qui est situé dans les filtres. Voilà globalement ce qu'il en est de cette convention avec ALCOME.

Notre commission n°3 a vu le dossier le 4 juillet dernier. Il nous est demandé d'approuver la signature du contrat entre la Ville de Brignais et ALCOME pour la durée de l'agrément ; je ne l'ai pas précisé, l'agrément leur est donné jusqu'à août 2027. Si vous avez des questions.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Christine, merci aussi d'avoir initié ce projet ; c'est je pense, participer à la propreté de la ville, en tout cas on le souhaite. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Lionel CATRAIN** : Bonsoir. J'avais une question par rapport au calcul de réduction de la quantité de mégots. J'imagine que pour dire qu'on réduit 20 % on a une année de référence et une quantité de référence ; réduire d'ici 2024 on est déjà en juillet 2024 et je me suis posé la question : est-ce que ce n'était pas plutôt 25, 26, 27 que 24, 26, 27 ?

**Mme Christine MARCILLIERE** : Je pense que de toute façon, la convention prendra effet à partir de la date de dépôt du dossier sur la plateforme parce qu'en fait il y a un portail dédié.

Effectivement, je pense que les dates seront revues d'ici là, mais ça, c'était le renseignement générique entre guillemets. Après ce qui va se poser comme question, c'est comment arriver à identifier la réduction mais c'est quelque chose qu'il va falloir qu'on creuse.

**M. Serge BÉRARD** : J'imagine que cet objectif, c'est un objectif national pour ALCOME ?

**Mme Christine MARCILLIERE** : Oui tout à fait. À voir comment effectivement on peut mesurer chez-nous. C'est intéressant de mesurer ce que ça représente et malheureusement, un constat, comme sur d'autres sujets, tous nos concitoyens ne se comportent pas de façon vertueuse tout le temps.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Un petit complément, les mégots de cigarettes, pour l'environnement c'est quand même quelque chose d'assez nocif, puisqu'il est généralement admis qu'un seul mégot est capable de polluer 400 litres d'eau en moyenne donc vu la quantité de mégots qu'on peut trouver par terre, c'est quand même quelque chose, une source. Si on peut les collecter à la source le plus rapidement possible avant que l'effet néfaste de pollution se développe, c'est quand même préférable.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

## 9. CONVENTION D'ENTRETIEN ESPACES VERTS CASERNEMENT BRIGNAIS – VOURLES – SDMIS

Autorisation de signature

**Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter une délibération qui porte sur une convention d'entretien des espaces verts du casernement Brignais – Vourles du SDMIS. Vous connaissez tous la caserne de pompiers en limite de Brignais et Vourles. Ce casernement est construit sur deux parcelles cadastrées AA 0111 et AA0112 qui sont situées à proximité et qui ont été mis à la disposition du service départemental métropolitain d'incendie et de secours, plus connu sous le SDMIS.

Jusqu'à présent, l'entretien était réalisé en totalité par la commune de Vourles et comme cette caserne profite aussi bien à Vourles qu'à Brignais, il est logique que cet entretien soit réalisé de façon équitable entre les deux communes. C'est l'objet de cette délibération. Ainsi, les communes de Brignais et Vourles se sont entendues pour la réalisation de l'entretien des espaces verts de ce casernement. C'est essentiellement de la fauche des espaces verts qui servent de zone d'exercice en partie.

Il est proposé de formaliser par une convention entre les deux communes et le SDMIS les conditions et modalités d'entretien de ces parcelles, et cette dernière est établie sans contrepartie financière, c'est-à-dire que chaque commune agit et assume le fauchage, mais sans qu'il y ait d'échange financier.

Ce dossier a été vu le 4 juillet 2024 en commission n°3 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes d'une convention tripartite entre la commune de Brignais, celle de Vourles et le SDMIS pour le centre de sapeur-pompier de Vourles-Brignais et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents. Je signale que la Ville de Brignais interviendra de juillet à décembre et la Ville de Vourles interviendra pour le fauchage de janvier à juin, donc 6 mois et 6 mois.

**M. Serge BÉRARD** : Voilà un acte de solidarité intercommunale. Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci Jean-Philippe et une convention groupement de commandes maintenant.

## **10. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE - GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE / CCVG** CONVENTION CONSTITUTIVE

Autorisation de signature

**Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je vais vous présenter une deuxième délibération concernant les travaux d'entretien de voirie de faible ampleur et plus particulièrement le groupement de commandes entre la Ville de Brignais et la Communauté de communes de la vallée du Garon. La Ville de Brignais et la Communauté de communes de la vallée du Garon ont des besoins communs dans le domaine des travaux d'entretien concernant la voirie et la commune de Brignais et la CCVG souhaitent grouper leurs commandes afin d'être plus efficaces.

Il importe donc de définir des conditions d'organisation que ce soit administratif, technique et financier de ce groupement et d'en fixer le terme. Il est proposé de formaliser, par convention entre la Ville et la CCVG les caractéristiques détaillées de ce groupement de commandes concernant les travaux d'entretien de voirie.

En réalité il s'agit d'une reconduction anticipée car les montants prévus dans ce groupement de commandes étaient atteints. Normalement l'échéance de ce groupement de commandes arrivait en fin 2024. On vous propose de façon un peu anticipée pour pouvoir continuer à effectuer des travaux de petite ampleur.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes, telle qu'annexée en présent au présent rapport, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférents.

Ce dossier a été vu aussi le 4 juillet 2024 en Commission n°3.

S'il y a des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Merci M. GILLET.

- **AFFAIRES SOCIALES**

## **11. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS**

Subvention de fonctionnement

**Rapporteur :** Michèle EYMARD

**Mme Michèle EYMARD :** Bonsoir à tous. Je vous présente un rapport concernant, comme chaque année, la subvention de fonctionnement qui est allouée à la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais. Il vous est rappelé que cela date depuis le 19 décembre 1994 ; le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Ville de Brignais à la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais, (cantons de Mornant, Irigny, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon et Saint-Genis-Laval), créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Au sein du service public de l'emploi, la Mission Locale Intercommunale exerce une mission particulière de service public en assurant pour les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans, avec ou sans qualification, un accueil personnalisé, un suivi individuel pour leur accès à leur autonomie, en s'appuyant sur son offre de service à destination des jeunes et des entreprises.

Vous avez ensuite toutes les missions qui sont les leurs, de repérer et d'accueillir et d'informer d'orienter et d'accompagner chaque jeune, en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi ; de mobiliser l'offre d'insertion disponible sur le territoire, de mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement, de soutenir les jeunes dans leur recherche ainsi que dans leur démarche d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, au droit à la citoyenneté et à la mobilité. Ils préparent également les jeunes candidats à une offre d'emploi, ils les aident au maintien dans l'emploi, ils les accompagnent sur le poste emploi également, ils prescrivent et accompagnent les parcours emploi-compétences qui autrefois s'appelaient les contrats aidés. Ils les aident au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et à la construction de réponses individualisées. Ils les accompagnent dans l'emploi, ils suivent les jeunes dans toute la phase d'intégration sur leur poste de travail, bilan régulier dans l'entreprise, médiation s'il y a lieu, et ils valorisent les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés. Ils sont aussi, évidemment, sur la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

On vous rappelle que la Mission Locale assure une permanence hebdomadaire sur la commune, dans les locaux de la plateforme emploi et cohésion sociale, les lundis et jeudis de 14h00 à 17h00 et depuis 2010, le montant de la participation annuelle de chaque collectivité se décompose en deux parts : dans un premier temps, une part par habitant et cette part habitant, elle correspond au nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, un montant unitaire par habitant qui est indexé sur la variation de la valeur du point servant au calcul des rémunérations du personnel de la mission locale, et ensuite, une part jeunes, qui correspond à la moyenne des jeunes brignairots suivis par la mission locale les 5 années précédentes.

Pour mémoire, la participation financière 2023 de la commune s'est élevée à 16 041 €, soit une part d'habitant à hauteur de 9 807 € sur le calcul de 12 572 brignairots multiplié par 0,78 € et une part jeune à hauteur de 6 272, et 128 jeunes ont été suivis, donc 128 est multiplié par 49. Vous avez les années depuis 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, le nombre de brignairots également accueillis et on a calculé qu'une moyenne de 129 jeunes étaient accompagnés et suivis.

Il a été validé au Conseil municipal du 20 décembre 2023 la nécessité de provisionner une somme à hauteur de 17 000 € pour l'année 2024 dans l'attente de la réception du bilan d'activité 2023. La participation annuelle de la commune au financement de la Mission Locale s'élève pour l'année 2024 à 16 135 € et la décomposition vous est notée sur la ligne suivante : 9814, le nombre d'habitants 12 582 multiplié par 0,78 plus les 6 321 donc les 129 jeunes multipliés par 49, le total se montant donc à 16 135 €. La Commission n°2 a vu ce dossier le 4 juillet 2024. Il vous est demandé de délibérer pour valider la participation annuelle dont le montant est de 16 135 €, d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et de dire les crédits nécessaires qui seront prélevés au chapitre 65...

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Lionel CATRAIN** : Moi je voulais savoir si on avait une explication sur cette baisse continue des jeunes qui sont suivis par la mission locale ?

**Mme Michèle EYMARD** : Je sais que tu avais posé la question à Monsieur le Maire. Je me suis rapproché, avec Tony ABOMEY, on s'est rapproché de la Mission Locale et sur la permanence à Brignais donc on a eu Muriel BARATIN qui nous a dit qu'il n'y avait pas d'explication si ce n'est qu'il n'y avait pas de nouveaux jeunes brignairots qu'elle accompagnait, et que c'était juste des anciens qu'elle continuait...qu'il y avait un suivi individuel. C'est la seule réponse que j'ai pu avoir.

**M. Serge BÉRARD** : Nous allons suivre ça attentivement.

**Mme Michèle EYMARD** : Oui, tout à fait.

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de voter cette délibération. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

## 12. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS

### FONDS D'AIDE AUX JEUNES

#### Convention de participation financière

**Rapporteur** : Michèle EYMARD

**Mme Michèle EYMARD** : Toujours dans le cadre de la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais, le fonds d'aide aux jeunes, en abrégiation le FAJ, est un dispositif de dernier recours placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental destiné aux jeunes adultes en difficulté sociale âgés de 18 à 25 ans toujours. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

En juin 2019, le Département du Rhône a donné délégation aux missions locales pour attribuer ces aides aux jeunes ainsi que pour collecter des soutiens financiers auprès des collectivités territoriales appartenant à leur territoire de compétence.

La commune a donc été sollicité par la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais pour la signature de la convention afférente à sa participation 2024 au fonds d'aide aux jeunes. Pour mémoire, il avait été validé, lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023, le versement d'une provision de 500 € à la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais pour l'exercice 2024. Dans l'attente de la réception du bilan d'activité 2023, nous avons vu en Commission n°2 ce dossier le 4 juillet 2024.

Il vous est demandé également de délibérer pour approuver les termes de la convention avec la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais, qui a été jointe en annexe, de valider le montant de 500 € au titre de la participation 2024 de la commune au financement du fonds d'aide aux jeunes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant y afférent.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions sur ce fonds d'aide aux jeunes ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Merci Michèle.

### 13. POLITIQUE DE LA VILLE

Restitution de la compétence politique de la Ville

**Rapporteur** : Michèle EYMARD

**Mme Michèle EYMARD** : Pour rappel, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 a confié aux intercommunalités la responsabilité du pilotage du contrat de ville. La Communauté de communes de la Vallée du Garon, la CCVG, a délibéré en faveur de la prise de compétence politique de la ville le 2 décembre 2014, acté au sein de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2015.

L'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales dispose que la Communauté de communes peut exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la compétence politique de la ville. Seule une partie de Brignais est classée en politique de la ville. L'intérêt de l'action communautaire est donc limité.

Pour rappel, vous savez que le quartier prioritaire a été élargi. Jusqu'à maintenant, nous avons le quartier des Pérouses et avec le nouveau périmètre, on a maintenant également la Compassion, qui était jusqu'ici en veille active.

De plus, lors de son dernier contrôle, la Chambre régionale des comptes a relevé la difficulté des flux financiers croisés entre Brignais et la CCVG. La Ville de Brignais a donc manifesté son intérêt à reprendre la main sur cette compétence.

Une restitution de cette compétence aux communes a été proposée et voté au Conseil communautaire en date du 25 juin 2024.

S'agissant de transfert ou de restitution, la commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT qui a pour rôle d'assurer pour un établissement public de coopération intercommunale et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire des transferts de compétences, a présenté à ses membres un rapport permettant de procéder à l'évaluation des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres. Le solde des charges et des recettes afférentes, calculé sur la moyenne des trois dernières années, relevé au compte administratif de la CCVG pour 2023, 2022 et 2021, s'établit à moins 1 102 € par an, ce qui correspondait à une hausse de l'attribution de compensation de la Ville de Brignais de plus de 1 102 € en lieu et place d'une retenue de 66 555 €.

Il est également précisé que la restitution de cette compétence rend caduque la convention de prestation de service entre la CCVG et la Ville de Brignais autorisée par délibération numéro 2024-11 de la CCVG du 30 janvier 2024. Nous avons vu ce dossier dans le cadre de la Commission n°2 également le 4 juillet 2024.

Il vous est demandé d'approuver cette restitution aux communes membres de la CCVG de la compétence « politique de la ville ».

**M. Serge BÉRARD** : Merci Mme EYMARD. La simplification administrative, c'est possible.

**Mme Michèle EYMARD** : Oui et c'est tant mieux.

**M. Serge BÉRARD** : On n'imaginait pas, effectivement, on sort d'un processus qui était compliqué pour la CCVG parce que, finalement, de fait, ils étaient impliqués sans qu'ils aient réellement de moyens de contrôle ou d'intervention donc à partir de maintenant on se retrouve dans le fonctionnement, qui est un fonctionnement de bon sens, où la politique de la ville n'étant que la seule Ville de Brignais est impactée par cette politique de la ville sur, comme tu l'as dit, la Compassion et les Pérouses maintenant. Il était logique que la gestion revienne et la compétence revienne à la commune.

**Mme Agnès BÉRAL** : Je suis désolée, je ne comprends pas cette histoire de 1 102 € par an par rapport aux 66 555 € donc on n'a plus 66 555 € ; c'est les 1 102 €, moins et plus, je ne comprends pas, ça.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Dans le cadre de la CLECT, le calcul a été refait donc par rapport au moment où la compétence avait été transférée, en 2015, il y avait un calcul du coût de la politique de la ville qui avait été opéré. Là le calcul a été repris sur les trois dernières années et ça fait une différence pour la commune de plus 1 102 € par rapport au montant de 2015.*

**M. Serge BÉRARD** : Entre les facturations et la suppression de la retenue sur l'AC.

**Mme Agnès BÉRAL** : Donc on est globalement à 67 000 € en plus de l'AC.

**Mme Clémentine HOCHART** : C'est ça, il n'y aura plus de retenu de 66 555 € sur l'AC.

**M. Serge BÉRARD** : Et il n'y aura plus de facturation de notre part non plus à la CCVG.

Ça, ça va faire du temps de gagner aussi. S'il n'y a pas de remarques ou questions, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous arrivons au terme des délibérations. Il y a des rapports à présenter ; avant de présenter ces rapports, peut être présenter les décisions.

- **INFORMATIONS**

- 1. DÉCISIONS DU MAIRE**

**Mme Clémentine HOCHART** : *Rapidement les décisions du Maire donc là on est uniquement sur le mois de juin 2024. Première décision, elle concerne le Groupe SAE Tennis d'Aquitaine et c'est à propos du marché d'aménagement d'un terrain de padel sur le site de la Plaine des sports. On avait passé, lors d'un Conseil municipal au mois d'avril 2024, une convention et nous avons le coût. Pour rappel, le coût initial imaginé était de 56 000 € hors taxes et nous sommes à 58 700 € hors taxes.*

*Deuxième décision du 19 juin 2024, elle concerne cette fois-ci un groupement d'entreprises à propos d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique de l'école maternelle Lassagne, et il s'agit d'un montant de 68 530 € hors taxes.*

*La troisième décision qui vous est présentée sur cette page, elle est du 25 juin 2024, là aussi, avec un groupement d'entreprises l'Atelier LIN et son cotraitant VRD STUDIS INGÉNIERIE à propos de la maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école du groupe scolaire Claudius Fournion, pour un montant de 38 820 € hors-tax, qui intègre un volet concertation avec les enseignants, les élèves et l'ensemble des partenaires autour du groupe scolaire et puis les missions VRD.*

*Les deux dernières décisions, l'une du 26 juin 2024, c'est une demande de subvention, ça fait suite à la programmation politique de la ville qui vous a été présentée sur le dernier Conseil municipal, et ce sont des demandes de subvention pour l'action « développer l'accès aux livres et à la lecture », qui est portée par la Ville de Brignais et la dernière décision sur ce Conseil, l'entreprise c'est TOITURE DES GONES et ça concerne le marché pour les travaux de toiture et de charpente pour la chapelle de l'église pour un montant de 37 563,09 € hors-tax et j'en ai terminé.*

**M. Serge BÉRARD** : Merci. Pas de remarque sur ces décisions ?

Je voulais simplement, avant de passer aux rapports, vous remercier tous pour votre engagement pendant cette période particulière qu'on vient de vivre avec toutes ces élections, trois élections en un peu plus d'un mois, ça n'arrive pas souvent. Ce n'était pas simple de mobiliser l'ensemble des élus et avez répondu présents. Merci pour les présidents, vice-présidents et tous ceux qui ont participé aux bureaux de vote et qui ont permis que ces scrutins se déroulent dans les meilleures conditions. Merci également à tous les assesseurs. On a trouvé nombreux concitoyens pour se joindre à nous et tenir les bureaux de vote et, bien entendu, merci aussi aux services qui ont été en partie chargés de noter, en particulier la difficulté qu'il y a eu à prendre en compte toutes les procurations, parce qu'on s'est retrouvé avec pas loin de 1 000 procurations.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Sur le deuxième tour, on était plutôt aux alentours de 800 – 850 procurations et on en avait sur le premier tour également. On n'a pas fait mais je pourrais vous le sortir, le total des procurations sur les trois élections.*

**M. Serge BÉRARD** : Ce n'était pas une mince affaire de tenir ça à jour jusqu'au dernier jour puisqu'on a même le jour du vote, on a dû mettre à jour les listes. Merci à tous, tout s'est bien passé ; pour la suite, je ne sais pas, mais en tout cas, pour les scrutins, c'était nickel. Merci beaucoup et je pense qu'on peut passer à la présentation des rapports.

## 2. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Présentation du rapport annuel : bilan 2023 et perspectives 2024

**Rapporteurs** : Michèle EYMARD – Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Moi je vais vous présenter plus le volet technique et ensuite, je céderai la parole à Michèle EYMARD pour le volet social. Un petit rappel, pourquoi on est amené à faire cette présentation, c'est qu'il y a différentes lois successives depuis 2005, 2009 et 2017, qui obligent les communes de plus de 5 000 habitants, qui sont tenues à présenter chaque année une commission communale d'accessibilité de façon à répondre le plus possible, de la meilleure façon tout du moins, aux personnes porteuses de handicap et de faire les aménagements techniques pour favoriser les déplacements de ces personnes.

Il y a un schéma de principe. Dans un premier temps, il y a des fiches de travaux qui sont émises sur la base d'un diagnostic. Ensuite, il y a un dépôt d'autorisation de travail de ces travaux, qui sont suivis éventuellement d'un avis favorable avec prescription éventuelle. Ensuite, on passe à la réalisation de ces travaux. Suivant le type de bâtiment, s'il est classé en cinquième catégorie, une simple attestation sur l'honneur des travaux effectués suffit. Par contre, pour les bâtiments classés de la première à la quatrième catégorie, une Commission de réception de ces travaux est obligatoire et ensuite, on arrive à la déclaration d'accessibilité donc c'est des déclarations qui sont faites auprès de la Préfecture.

On va passer au slide suivant sur des choses plus concrètes. C'est les travaux qui ont été réalisés en 2023. Il y a eu une création de rampe d'accès aux douches pour le Bri'Sports, une création de douches accessibles et poses de lavabos PMR. La plupart du temps, les lavabos ont une cuvette assez prononcée en dessous alors que les lavabos PMR ont des choses beaucoup plus plates, de façon à ce que la personne, le fauteuil, puisse avancer au plus près alors que sinon, quand il y a la vasque dessous, ça bloque souvent.

Réalisation d'une bande de guidage depuis le portail d'entrée et marquage du cheminement piéton, création d'une place de stationnement PMR à côté du dojo, renforcement des éclairages dans les vestiaires et sur les axes de circulation, ça, c'est plutôt une illustration. Sur la photo de gauche, vous avez la place PMR. Alors sur les places PMR, on en réalise régulièrement mais on est amené à faire des places PMR plus grandes maintenant, parce qu'il existe quand même pas mal de véhicules où les gens en PMR ont un accès par l'arrière du véhicule et il faut des longueurs de véhicules plus longues qu'une place classique.

Vous avez pu en voir quelques-unes auprès de l'église il y en a eu une de réalisée, rue Colonel Guillot aussi, où on a inversé pour avoir les distances. On a inversé la place de livraison avec la place PMR. C'est des choses qui sont prises en compte pas systématiquement sur toutes les places, parce qu'il faut avoir l'emplacement nécessaire.

Sur la photo ensuite, vous avez un plan incliné qui a été réalisé pour absorber le petit seuil, le ressaut qu'il y avait en allant vers les lavabos donc il y a eu un lavabo classique puis on aperçoit, mais vraiment au loin, le lavabo PMR beaucoup plus plat. Les urinoirs, bien sûr, ça consiste à avoir un urinoir abaissé par rapport à l'autre et à l'intérieur du Bri'Sports, vous ne voyez peut-être pas très bien sur la photo de droite mais il y a des emplacements pour les personnes en fauteuil, des emplacements pour localiser les emplacements où elles peuvent se mettre pour assister aux compétitions.

Sur le Centre social, les travaux réalisés en 2023, c'est une bande de guidage sur tout le cheminement et une poignée de tirage de porte pour le WC PMR, c'est avoir quelque chose de beaucoup plus long et avoir une facilité d'ouverture.

**M. Guy BOISSERIN** : Je voudrais revenir sur l'urinoir parce que ça m'intrigue pour revenir sur la photo, s'il y en a un qui a été abaissé, je suppose que c'est celui de gauche mais à quoi ça sert ? Sérieusement, c'est destiné à quel public ? Si on me dit que c'est en fauteuil, avec le lavabo...

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je pense qu'en fauteuil, non, ce n'est pas...

**M. Guy BOISSERIN** : On est bien d'accord donc à quoi ça sert ; si vous me dites que c'est pour les enfants, c'est très bien pour les personnes de petite taille. C'est ça la réponse ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je peux me renseigner, je n'ai pas la réponse.

**M. Guy BOISSERIN** : Ce serait juste pour comprendre.

**M. Serge BÉRARD** : On va questionner nos services techniques ; s'ils respectent des normes en l'occurrence.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Il y a peut-être un quota ; quand il y a une série d'urinoirs, il faut qu'il y en ait un qui soit prévu pour être plus bas. Si on revient sur ce qui est programmé en 2024, sur le slide d'après c'est sur le Forum donc il y a pas mal de choses qui sont prévues en extérieur : une main courante pour l'escalier avec un contraste visuel sur la première marche; les boîtes aux lettres qui sont à l'entrée de la Giraudière ; installation d'un cadre métallique à l'aplomb parce que les boîtes, sont assaillies par rapport à l'entrée ; reprise de pente de la rampe d'accès, suppression du ressaut donc c'est de la bordure au niveau du portillon et reprise des dalles affaissées qui provoquent des différences de niveau, ainsi qu'une pause éclairage extérieur et déplacement de la sonnette. Je ne la visualise pas mais elle doit être difficilement accessible ; pose de signalétique sur les portes intérieures dans l'escalier prolongement des mains courantes, parce que je pense que les mains courantes dans les escaliers, elles étaient vraiment à l'aplomb de la dernière marche.

Par sécurité, c'est de les prolonger un peu ; contraste sur la dernière marche ; pose d'une protection contrastée sur l'obstacle vertical, ce n'est pas tellement je pense, parce que c'est en hauteur, mais c'est de bien signaler ; là c'est plus des gens de grande taille.

Sanitaires PMR donc remplacement ; là aussi, c'est un remplacement de lavabo et déplacement de la porte pour avoir un accès avec un espace de manœuvre plus important.

La maternelle André Lassagne, les travaux programmés en 2024 en extérieur : remplacement de grilles avaloirs, je pense que les grilles sont des espaces un peu trop grands ou de façon à ce que ça gêne le passage ; remplacement d'une porte double vantaux qui n'est pas pratique à franchir ; accès sous le préau, c'est suppression du ressaut ; il doit y avoir une marche, une petite différence de niveau, aménagement de l'aire de manœuvre là aussi c'est pour pouvoir tourner et sanitaires PMR réservés au personnel, remplacement du lavabo. On voit bien la vasque donc pour avoir quelque chose de beaucoup plus plat et de déplacer les accessoires qui contraignent un peu trop.

Ensuite, c'est les places de stationnement PMR sur les parkings publics. Parking de la Giraudière, c'est le parking qui est à côté de l'école Saint-Clair. C'est une place supplémentaire qui a été installée et qui est rallongée là aussi, pour tenir compte d'un accès sur un véhicule par l'arrière. Boulevard des sports, en face du collège, c'est un aménagement de la place PMR à l'extrémité parce que c'était la seule place qui permettait un agrandissement. Je rappelle que les places doivent avoir des dimensions que je n'ai plus en tête, mais assez importantes, et surtout une déclivité qui est comprise entre 3 et 4% sinon on est retoqué ; si ça atteint 5%, ce n'est pas bon parce que c'est considéré comme trop pentu.

Rue des Tasses, ça, c'est plus des aménagements. Rue Mondonneix, création d'une place PMR à la demande d'un riverain. Effectivement dans le quartier il n'y en avait pas trop. Ça a été possible. Il y avait deux places de stationnement classique en épi parce que la rue Mondonneix est assez contrainte, et la place de droite a permis un agrandissement sur le trottoir tout en maintenant une circulation possible. Ça a permis de gagner et de faire cette place PMR.

Ensuite, on y arrive, c'est boulevard de Schweighouse, c'est des reprises de trottoirs, c'est sur l'aménagement du passage piéton avec une bande qui matérialise en relief. Ça doit être la situation avant et la situation après donc avec un enrobé qui facilite. Là aussi on a des photos avant. Le trottoir était un peu chaotique, fendillé, on avait des chambres de tirage. Quelquefois, les couvercles étaient un peu au-dessus. Ça ne facilitait pas les passages donc là ça a été repris en enrobée de façon propre.

Rue des Tasses, il y avait l'accès aussi sur le cheminement doux piétons sur la partie gauche. L'accès était difficile et sur la partie droite, pour les piétons, c'était un peu le cas. Ça a été repris en enrobé dans l'alignement du passage piéton et Place du 8 mai 45, c'est une des dernières réalisations, c'est la création de la place PMR devant le SPAR qui est quand même assez utilisée. À chaque fois que j'y passe, je regarde, c'est arrivé une ou deux fois que ce n'était pas le cas mais on demande à la PM d'être vigilant sur ça.

Et dernière réalisation, c'est création, alors ce n'est peut-être pas encore réalisé, mais c'est en projet avec la CCVG toujours, c'est à la demande d'une personne en mobilité réduite. C'est un peu décalé et c'est le seul endroit qu'on a trouvé, où, en gagnant, on arrivera à la faire sans empiéter bien sûr sur la chaussée. Je ne sais pas si vous voyez l'endroit effectivement, ici, on est Rue Douanier Rousseau, elle est assez étroite parce que la CCVG est toujours dans des tractations, puisqu'on a une bande de terrain-là, dans le pré qui doit être acquise.

**M. Serge BÉRARD** : Aux dernières nouvelles il y a une réunion qui s'est tenue. Le dossier doit avancer.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui, normalement.

**M. Serge BÉRARD** : Si tu en sais plus, Jean-Philippe.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Non parce que la dernière fois qu'on en a parlé, ce n'était pas encore tout à fait fini mais normalement, alors quand vous empruntez cette rue là, vous avez un décrochement et ça permettrait de finir le mode doux de façon correcte aussi, pour rattraper Élise Rivet où il y a le mode doux.

**M. Serge BÉRARD** : Le propriétaire a refusé de vendre son terrain donc il a fallu passer par une procédure d'expropriation et à chaque fois, vous voyez, il suffit qu'il y ait des recours, on ne s'en sort pas. Je sais qu'il y a eu une réunion récemment à Brignais avec toutes les parties concernées, qui doit acter le fait que l'expropriation va être concrétisée et j'espère que, dans la foulée, les travaux se feront rapidement. Nous pouvons faire des DUP mais il suffit qu'il y ait des recours, malheureusement... Là, pour le coup, j'ai eu l'occasion d'en parler à maintes reprises avec le directeur de la CCVG qui suivait le dossier, qui m'a dit récemment qu'on aurait pu commencer les travaux, compte tenu de l'avancement de la procédure mais que, pour être au clair, il fallait aller au bout de cette procédure.

Malheureusement ce n'est pas aussi simple, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle, sur certains dossiers actuels, en cours, pour l'aménagement notamment de la zone de Moninsable on a fait en sorte qu'on trouve des accords avec les propriétaires pour éviter de se rentrer dans des procédures qui n'en finissent plus et qui sont très préjudiciables et surtout, dans une situation comme ça, où il y a une réalité dangereuse en termes de circulation, ce décrochement est réellement dangereux.

On ne peut pas mettre les modes doux, enfin, j'espère que ce sera définitivement réglé rapidement maintenant.

**M. Jean-Philippe GILLET** : En tous les cas, normalement, ça n'empêche pas la réalisation de cette place PMR qui a été validée avec la CCVG. Je pense avoir terminé, sinon a priori, juste une petite précision sur le nombre de places PMR sur toute la commune ; ça concerne aussi bien le domaine public que des parkings privés de type Gamm vert, Méga CGR donc on serait à peu près à 125 laces, ce qui est assez conséquent. C'est ce qui est sorti de l'arrêté de la PM.

Je suis un peu surpris, mais je trouve que ce n'est pas mal mais par rapport à ce que l'on voit. Alors ça concerne aussi bien les parkings privés que les parkings publics dans tout Brignais donc peut-être Sacuny parce que du coup dès qu'il y a un parking, même une société, elle a obligation, à partir d'un nombre de places, de créer...

**M. Lionel BRUNEL** : On a même ça sur les parkings des copropriétés où certains sont classifiés. Effectivement vu comme ça, il y en a peut-être bien 125.

Un point de rebond par contre, puisqu'on parlait de sécurité de voirie ; alors là nous sommes en travaux partout mais enfin, on sait que ça va avoir une fin. Un truc qui va peut-être avoir quand même une fin un peu plus longue, c'est le bas de la route de Soucieu avec la construction de l'immeuble qui est juste avant le terrain du Garel. Outre le fait qu'il y a quand même pas mal de circulation, alors c'est un avantage, ça la ralentit un petit peu, je trouve que l'aménagement provisoire est un peu léger compte tenu du temps où ça risque de durer. Cette emprise sur la voie publique, il n'y a pas d'autres moyens de faire donc il faut bien qu'il y ait de l'emprise pour pouvoir construire l'immeuble mais ça va durer à mon avis, on parle quand même en mois et un certain nombre de mois, non ?

**M. Serge BÉRARD** : Je ne sais pas Valérie, si tu as des informations sur le timing ?

**Mme Valérie GRILLON** : Oui enfin le timing, je ne l'ai pas précisé mais ça, je peux le retrouver, mais c'est pour la partie gros œuvre effectivement où il y a des manœuvres de gros engins... après, sur la partie second œuvre ils pourront s'avancer la partie déjà construite mais je pourrais regarder exactement, vous donner un planning ; on l'a fait avec l'entreprise justement sur l'occupation du domaine public. Je pourrais le transmettre éventuellement.

**M. Serge BÉRARD** : Ce qui a été privilégié en fait c'est de préserver malgré tout le fait qu'il n'y ait pas d'écluse et qu'on peut se croiser toujours. Alors effectivement, s'il y a un poids lourd qui arrive ça devient un peu compliqué, là il faut une écluse et se mettre dans une logique d'écluse.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je dois dire que, avec la société qui avait fait... Vous avez peut-être pu remarquer par rapport au début, on a fait déjà deux rappels à la société pour réaménager parce que ce n'était pas conforme à ce qu'on avait demandé. On a refait une demande supplémentaire pour améliorer le marquage, que les gens qui remontent vers Soucieu se sentent bien concernés à emprunter le décrochement et pas passer tout droit. S'il n'y a personne, ça va, mais s'il y a des gens en contresens, il faut qu'ils prennent sur l'ancien emplacement du parking. La sortie a été refaite déjà deux fois parce qu'ils avaient fait un travail de cochon la première fois.

**M. Lionel BRUNEL** : Je vois que ça s'améliore.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Ce n'est peut-être pas encore parfait.

**M. Lionel BRUNEL** : Cela dépend en fait du temps que ça va durer. Si ça dure plusieurs mois il faut qu'on arrive à quelque chose qui soit à peu près correct.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Ce sera plusieurs mois donc c'est pour ça qu'on insiste auprès de la société pour que le marquage soit plus efficient.

**M. Serge BÉRARD** : Et que l'on s'y retrouve. Mme EYMARD pour le volet social.

**Mme Michèle EYMARD** : Je vous présente le volet social avec la partie qui concerne le ou les handicap(s). On vous rappelle que ce service dépend du CCAS, centre communal d'action sociale, que nous avons une référente handicap et pour l'accompagner nous avons actuellement un service civique. Il pourrait y en avoir deux, mais il se trouve que c'est difficile de trouver du service civique sur cette partie-là, en tout cas pour nous.

On vous rappelle que le service est bien sûr à destination de tous les usagers qui sont en situation de handicap et on tend vers aussi un accompagnement et une réflexion sur les aidants, puisque forcément, quand on a une personne dans son environnement proche, en situation de handicap, il y a forcément la famille qui est aidante et avec les services, on cherche à mener des actions dans ce sens-là. On vous rappelle effectivement les missions qui sont toujours les mêmes, en sachant que, comme je vous le disais, qu'on développe le service au niveau des personnes plutôt adultes, puisque jusqu'en fin 2022, c'était essentiellement un service dessiné aux enfants et maintenant il y a de plus en plus d'adultes que la référente accueille.

Ici on vous liste tous les dispositifs qui sont présents sur le territoire, je pense que vous les connaissez pratiquement tous : le CAMSP, le SESSAD, le DITEP, l'ESAT, l'AEA, SAEE, les classes ULIS qui sont des classes qui sont dans les milieux scolaires et puis, il y a une ULIS, on vous précise que TSA c'est le trouble, ça concerne les troubles du spectre autistique et donc elle est à Claudius Fournion et il y a une classe ULIS également au collège Jean Zay.

On vous a mis des affiches concernant les actions qui ont été menées sur l'année 2023, donc certaines sont continuées pour 2024. Vous vous rappelez que nous avons mené un événement avec l'établissement médico-social ACOLEA sur le mois de mai 2023. On vous rappelle que nous avons eu 700 participants avec des conférences et des professeurs émérites. Nous avons eu des ateliers et deux soirées dont une projection de film avec la venue de Percu'Jam, si vous l'avez vu comme moi, vous avez dû être extrêmement touché et rejoint dans leur évolution et représentations.

Ensuite pour les projets, on axe aussi vraiment des actions sur cette notion de répit avec, à la ludothèque, les mardis après-midi, des professionnels de l'enfance accueillent des enfants, avec Jacqueline BLAIN. La Parenthèse, c'est une fois par an. Avant ça s'appelait « Jeu conte avec toi », c'est un dispositif où une après-midi est consacrée aux familles pour qu'elles puissent se détendre et apprécier un temps pour elles, des professionnels aussi s'occupent des enfants qui viennent avec leurs parents, souvent des femmes pour l'instant, peu de papas nous on rejoint et ensuite, nous avons eu deux matinées, un samedi au complexe Minssieux sur un samedi matin, et le deuxième le 25 mai. C'était une intervenante qui parlait de toutes les nuisances concernant les écrans.

Il y avait une quinzaine de familles qui ont participé, qui étaient vraiment très, très intéressées, et ça a été une matinée très riche.

Ensuite, vous avez sans doute vu aux alentours de Claudius Fournion et d'autres écoles, ces affiches, qui symbolisent une journée nationale autour de l'autisme avec la couleur bleue qui est reprise sur le plan national. Donc les enfants sont invités avec leur maîtresse à faire des dessins et elles sont toujours affichées autour de l'école. C'est très beau je trouve, c'est très touchant également.

Ensuite, une soirée thématique est prévue sur les aidants, courant octobre je crois, c'est sur un mardi du savoir.

Et on a un très beau projet qui s'intitule Ciné relax, c'est un partenariat avec le cinéma CGR. Ce projet nous a été proposé en CCAS : Ciné relax, c'est un dispositif, c'est une association qui est parisienne, d'origine parisienne, et qui propose une fois par mois un film tout public et un film plutôt récent. Ce ne sont pas des vieux films ; pour adresser à tout le monde, et aussi et en particulier aux personnes en situation de handicap, qui seraient accompagnées par des bénévoles formés à cet accompagnement, et c'est une convention qu'on va signer avec cette association Ciné relax et on est invité à monter à Paris pour assister à une après-midi justement, sur un cinéma parisien. On va essayer d'y aller en novembre et pour nous, ce serait, une action qui serait mise en place début janvier, mais on vous en reparlera parce qu'on trouve que c'est vraiment quelque chose d'extrêmement intéressant et on espère que ça marchera bien.

Cette année, sur les temps des samedis Sport en série, on a pu proposer aussi des actions, des activités paralympiques sur le gymnase Pierre Minssieux. Il y a eu quelques personnes qui se sont prêtés à ces activités-là. Juste, j'ai envie de rajouter que nous travaillons actuellement sur une deuxième édition d'un événement des troubles du neuro-développement, en avril cette fois-ci, 2025.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien, on va passer maintenant à la présentation du rapport du SMAGGA.

### **3. SMAGGA – Rapport d'activité 2023**

**Rapporteurs** : Serge BÉRARD – Christine MARCILLIERE

**Mme Christine MARCILLIERE** : Sur le SMAGGA, je rappelle que le SMAGGA c'est quand même le syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon, qui est en charge de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le fameux bassin versant. Le SMAGGA porte quatre grosses actions que l'on peut voir, on en voit ici deux. Tout d'abord un contrat de bassin qui a été signé pour la période 2022-2024, c'est ça, avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et les acteurs de l'eau du bassin versant du Garon. Ce contrat de bassin engage les parties sur la mise en œuvre et le financement également d'action de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Une deuxième démarche, c'est le PAPI, le programme d'action de prévention des inondations qui s'étale sur les années 2020 à 2026.

Ce sont principalement des actions de sensibilisation aux risques, de réduction de la vulnérabilité, d'entretien de la végétation, ainsi que des protections locales existantes et puis, dans le rôle de de réduction justement du risque inondation, la réalisation d'ouvrages écrêteurs de crue.

Autres actions, le PTGE, le projet de territoire et de gestion de l'eau ; effectivement, le PTGE est en phase de validation, il sera engagé pour la période 2024 à 2030. Dans le cadre du PTGE il s'agit surtout d'impliquer les usagers de l'eau dans des projets qui visent à préserver la ressource en eau, bien sûr, et notamment la ressource en eau en lien avec le changement climatique, parce qu'on sait qu'effectivement ça va être un enjeu majeur des années qui vont venir.

Et puis, tous les six ans, le SMAGGA établit un plan de gestion pour l'entretien des berges du Garon et de ses affluents ; les berges pour la petite histoire, c'est 260 kilomètres de berge. C'est quand même non négligeable. Il s'agit de tous les travaux d'abattage, de fauche, plantation, restauration des érosions par l'utilisation des végétaux, et le prochain plan de gestion couvrira cette fois-ci la période 2024 à 2029. Ici, on voit une carte du bassin versant du Garon. Qu'est-ce qui est important de retenir ? On voit que ça s'étale sur 210 kilomètres carrés, il y a 130 kilomètres de rivière et puis, surtout, sur 24 communes, c'est dire l'étendue. Nous apercevons la nappe phréatique du Garon, en bas, c'est la tâche bleue, en bas à droite qui contient 25 millions de mètres cubes et qui alimente 90 000 personnes ; voilà pour celui-ci.

Effectivement, parmi les missions d'entretien de restauration en 2023, notamment, ont eu lieu les reprises de berge sur le Mornantais à Mornant, c'est complètement logique, à l'aval du camping. Effectivement on a pu voir, et ça ce n'est pas une bonne nouvelle, trois arrêtés sécheresse - cours d'eau, les degrés de vigilance, d'alerte sécheresse et sécheresse renforcée, je crois qu'il n'a échappé à personne que 2023 a été une année très sèche et très chaude.

Parmi ses missions également, il y a toutes les études de suivi piscicole. Effectivement, on note, et ce n'est pas une surprise non plus, une forte régression, notamment des populations de truites, parce que, de sécheresse en sécheresse et en canicule, les poissons ont un mal fou à se reproduire et ça devient dramatique pour eux.

Il y a l'intervention des brigades nature qui, effectivement, s'occupent de l'entretien des berges ; des riverains qui ont été rencontrés parce qu'effectivement dans ses missions, le SMAGGA a aussi en charge de voir tous les riverains qui sont le long des rivières et puis toujours dans le cadre de la restauration et la restauration, cette fois-ci végétale, la plantation de 250 arbres et arbustes.

L'autre mission, je l'ai dit tout à l'heure c'est la protection contre les inondations et celle-là, elle est très importante.

Ce qu'on peut voir, c'est la renaturation du Garon. Ça a été inauguré il y a peu, avec un gros travail d'élargissement du cours du Garon, au droit du stade de foot.

Je pense que vous l'avez tous vu, en quoi ça consiste. Il s'agit d'élargir le lit et de permettre d'absorber les éventuelles crues.

Toujours dans le cadre du risque inondation, il y a eu la consolidation de deux digues, sur le Garon, cette fois-ci à Grigny et à Montagny donc en aval, la réfection d'un mur en pisé, qui joue un rôle de digue bien sûr, sur le Garon à Brignais et puis, on en a largement parlé, les ouvrages écrêteurs de crue de la Vallée en Barret, avec le choix qui a été fait finalement de déplacer l'ouvrage qui concerne Brignais plutôt à l'aval de manière à minimiser les impacts environnementaux dans la Vallée en Barret c'est-à-dire d'éviter d'aller trop loin dans la vallée avec des engins qui dénatureraient complètement et qui saccageraient beaucoup de choses.

Sur la préservation de la ressource, effectivement il y a une étude qui est en cours sur la nappe du Garon, comme il est coutume de le faire, avec des résultats à fin 2024 qui sont attendus, la rédaction du fameux PTGE sur la période 2024 à 2030. Le SMAGGA a accompagné les 5 communes pour la réalisation d'audit sur la consommation d'eau, ça on en avait déjà parlé à plusieurs reprises effectivement avec quelques actions qui ont été mises en place ; l'effacement de l'étang de la Chavanerie à Chaponost ; l'effacement des étangs étant lié au fait qu'ils n'ont pas suffisamment d'eau et qu'en été avec les fortes chaleurs, l'évaporation est absolument importante et, surtout, l'eau monte en température, ce qui est préjudiciable bien évidemment à la faune et à la flore.

De façon plus efficace, on efface l'étang et on rend au cours d'eau son lit naturel.

Bien sûr, chose importante, l'intégration du SMAGGA au Comité des élus en lien avec le dossier de la pollution PFAS dossier hautement sensible et puis, la tenue d'une dizaine de réunions en vue du projet de SAGE avec le SAGYRC, l'autre syndicat de rivière de l'Yseron, qui n'est pas très loin de notre territoire.

Le SMAGGA a aussi en charge un volet éducation qui est assez important. Pour la première fois, il y a eu l'organisation d'une fête de l'eau à Thurins en barrage de Thurins qui a quand même accueilli 500 personnes, qui était une réussite même si c'est un gros travail mais c'était particulièrement intéressant. Régulièrement, les conférences des entretiens du Garon sur le thème de la restauration des milieux aquatiques, parce que, on l'a dit tout à l'heure les milieux aquatiques souffrent beaucoup et puis, il y a tout le volet éducation à l'égard des écoliers : 55 classes qui ont bénéficié d'animation sur le thème de l'eau pour un total de 1 341 élèves. Le site du SMAGGA a fait peau neuve et s'est bien rafraîchi, et l'année 2023 a vu sa mise en ligne. Je vous invite à aller le voir parce que, sincèrement, il est très, très bien fait. On y trouve énormément de, d'abord de supports pédagogiques et puis d'informations et on ne soupçonne pas finalement tout ce que le SMAGGA peut faire et c'est particulièrement intéressant.

Effectivement, le SMAGGA prête également des outils d'exposition et sur l'année de 2023, cela s'est déroulé sur un cumul de 8 semaines. Je ne sais pas si vous avez tous en tête la maquette du bassin versant qui est fait en volume ; à Brignais on l'a eu à plusieurs reprises et puis, bien sûr, le SMAGGA édite un numéro qui s'appelle SMAGGAzine qui est imprimé et distribué dans les communes.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Mme MARCILLIERE. Est-ce qu'il y a des questions, peut-être complémentaires ?

**Mme Solange VENDITTELLI** : L'intégration du SMAGGA au comité des élus pour suivre la pollution, quel comité ?

**M. Serge BÉRARD** : Il y a eu un ensemble de communes qui sont engagées, comme Brignais d'ailleurs dans le process donc le SMAGGA a suivi et a collecté les informations et s'est investi aussi cette dimension de suivi la qualité de l'eau pour être acteur, ou en tout cas être informé de ce qui se passait mais au-delà de ça, il n'y a pas eu d'action particulière, juridique en tout cas.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Il n'a pas de nom ce Comité ?

**M. Serge BÉRARD** : Non il n'y a pas eu un Comité formalisé au sein du SMAGGA en tout cas. C'est un sujet qui a été traité.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Non mais les élus, le groupement je dirais.

**M. Serge BÉRARD** : Non pas plus que ça.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Que des élus, il y a des communes aussi ?

**M. Serge BÉRARD** : On sait que ces problématiques PFAS une trentaine de communes, je ne sais plus combien il y en a maintenant 35, se sont mobilisée et ont engagé une procédure. Jean-Philippe est bien fait du sujet mais c'est indépendamment ; le SMAGGA ne s'est pas investi dans cette démarche-là.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Mais la commune peut-être ?

**M. Serge BÉRARD** : La commune oui parce que nous, on a été acteur, on a porté plainte avec toutes les communes et ça a conduit notamment, vous savez, à une intervention, il n'y a pas très longtemps, de la police.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui, au mois d'avril il y a eu une quarantaine de personnes de la police mandatées par le juge d'Instruction pour perquisitionner chez DAKIN et ARKEMA.

**M. Serge BÉRARD** : Donc c'est une procédure qui continue.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Pendant une journée pour instruire le dossier.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Et ce Comité des élus il suit quoi ?

**M. Serge BÉRARD** : Non mais les élus disons s'intéressent, c'est un sujet qui est traité mais on n'a pas d'action ; alors peut-être que Clémentine a quelque chose à dire.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je vais pouvoir vous apporter la précision : en fait c'est le nom qui est donné, ce Comité des élus, ce sont des réunions qui ont lieu régulièrement à l'initiative de la Préfecture et qui rassemblent l'ensemble des communes concernées, en tout cas, qui se mobilisent sur la question, et les différents syndicats ou partenaires qui peuvent être associés autour de la question de l'eau, de la pollution. C'est le nom donné par la Préfecture à ces réunions régulières.*

**M. Serge BÉRARD** : C'est le Comité officiel d'information finalement du process, indépendamment des procédures qui ont été conduites par des associations, par des collectivités.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Et puis il y avait l'effacement de l'étang ; je pensais que les étangs c'était naturel pour la plupart.

**Mme Christine MARCILLIERE** : Tout dépend, certains ne le sont pas.

**M. Serge BÉRARD** : En fait, il y en a assez peu qui le sont. La plupart du temps, ce sont des retenues, alors soit il peut y avoir des retenues collinaires, il y a des retenues ensuite qui ont été faites dans le passé, comme celui qui a été supprimés juste sous la zone d'activité de Mornant. Comment s'appelle-t-il déjà ? C'est l'étang neuf c'est ça, et ce sont des étangs qui permettaient de retenir de l'eau pour abreuver le bétail.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Mais il y a des grenouilles souvent.

**M. Serge BÉRARD** : Oui mais en réalité au fil du temps, ces étangs alors par exemple l'étang neuf dont je parle, où il y a eu un investissement l'année d'avant, en 2022, de près de 500 000 € pour l'effacer parce que, par exemple, dans ce cas-là, l'eau qui arrivait sur cet étang et qui était bloquée avec pas de débit en aval, ce qui fait que lorsqu'il y a la sécheresse, il n'y a plus du tout d'eau.

L'eau reste, stagne et s'évapore sur l'étang et en plus, elle transitait par la zone d'activité donc elle était plutôt polluée, et ce qui fait qu'on a une végétation qui n'est pas du tout qualitative si je puis dire et pas naturelle.

L'enjeu aujourd'hui pour le SMAGGA est de traiter tous ces seuils qui existent sur les rivières, essayer de les supprimer quand c'est possible, parce qu'avec un enjeu sociétal, on a d'un côté, des riverains qui sont attachés à des ouvrages qui ont été faits parce qu'il y avait des moulins, donc il y a un côté patrimonial, mais qui en fait empêche la rivière de fonctionner correctement et comme il n'y a plus d'usage, il y a une opposition entre ceux qui veulent rendre à la rivière sa dimension naturelle et ceux qui veulent défendre le patrimoine. On essaie de trouver des compromis parfois, mais là, ce que je pense, la bonne gestion consisterait à supprimer tous ces seuils aujourd'hui et à rendre à la rivière son fonctionnement normal pour que, notamment, les poissons puissent se déplacer, même si, comme le rappelait Christine, avec la hausse des températures, les truites ne peuvent pas vivre au-dessus de 15 ou 16 degrés. On n'en a plus que dans les hauts, parce que l'eau est beaucoup plus chaude sur la valve, les truites ne peuvent plus vivre donc il faut qu'il y ait un débit régulier et constant pour que tout ça puisse fonctionner correctement.

Et puisqu'on évoque le SMAGGA vous verrez peut-être, pour ceux qui se promènent dans la Vallée en Barret, ça vous arrive, j'en suis sûr, qu'il va y avoir des travaux sur l'espace sur lequel est prévu à terme un écrêteur ; des travaux qui correspondent à des sondages. Vous verrez quelques engins, ils seront mobilisés du 15 juillet, je crois, jusqu'au 15 août à peu près, qui feront que, notamment, le Chemin des amoureux sera bloqué pendant une semaine pour ceux qu'ils utilisent régulièrement et puis la voirie, il y aura aussi des enjeux sur la voirie mais bien entendu la circulation sera toujours possible.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : J'ai une question puisqu'on parlait d'eau potable, je voulais avoir des nouvelles ; justement ça a été évoqué très rapidement ais où est-ce qu'on en est de ces fameux PFAS ? Qu'est-ce qu'il en est ? Parce qu'on n'a pas une nouvelle depuis un bout de temps me semble-t-il.

**M. Serge BÉRARD** : On voulait donner une information tout à l'heure, on peut la donner maintenant du coup.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui, on avait prévu une information. Généralement, toutes les informations, on les donne au Comité de veille sanitaire qui se réunit régulièrement sur le dernier, je me souviens plus, c'était au mois de mai, où j'avais fait un état des lieux de la situation ; l'information que je voulais donner, lors des Conseils de veille sanitaire sur les PFAS, on avait été sollicité par plusieurs fédérations de parents d'élèves pour voir ce qui était possible de faire, si on pouvait installer des systèmes de filtration pour retenir les PFAS au niveau des écoles. On avait, en début d'année examiné cela avec les services techniques pour voir les solutions qui étaient pérennes pour des quantités quand même de production d'eau assez importante, ce n'est pas un système, un dispositif pour une maison individuelle.

Au mois de juin, on était arrivé à un système qui existe et qui a été mis au point par une société qui d'ailleurs est située à Brindas et qui s'appelle FILTRA BIO. C'est une technique avec des produits minéraux et avec des charbons actifs donc il y a un système de cinq couches différentes de matériaux, mais rien d'artificiel, pas de polymère en tout cas qui peuvent aussi générer des résidus de plastique ou d'autres produits. Avant de voir ce qu'il était possible de faire, on avait écrit à l'ARS pour solliciter leur avis sur ce que l'on pensait éventuellement mettre en place. Après un mois, on a eu une réponse, mais qui n'en était pas vraiment une, parce que ce qu'on demandait, c'est si c'était nécessaire de faire ça, et ils nous ont renvoyé une réponse qui était sur ce qui était mis en place par ailleurs donc on l'a déjà évoqué lors de certains conseils municipaux, je pense et au CVS. Il y avait une action rapide au niveau des syndicats d'eau et producteurs d'eau de Rhône sud qui consistait à mélanger de l'eau de la Métropole, puisque la Métropole puise son eau en amont de Lyon, dans la nappe du Rhône, qui est très peu touchée par les PFAS et l'idée c'était de faire ce mélange entre les réseaux ; Rhône sud qui produisait et produit pour le SIDESOL aurait acheté de l'eau donc la transaction de ces deux réseaux se fait au niveau de Brignais puisque le réseau de la Métropole, il va jusqu'à Saint-Genis donc il y a un système de connexion qui est entre Saint-Genis et Brignais ça va sur le château d'eau qui est à la côte, où se fait le mélange.

Ça, c'était la première action qui visait à baisser le taux, le seuil pour passer en dessous des fameux seuils de 100 nanogrammes par litre de PFAS sur les 20 PFAS. C'était l'action prioritaire et qui a été réalisée donc c'est effectif, mais ça a été effectif, c'est en cours de test donc ça a démarré le 1<sup>er</sup> juin et, avant de communiquer là-dessus, ils attendent les résultats des analyses mais les analyses de PFAS ça doit être incessamment sous peu parce que les analyses ont été lancées mais ces types d'analyses demandent facilement trois semaines, un mois.

**M. Roger REMILLY** : En principe, ça fonctionne depuis déjà le 16 juin et il y a 1 000 mètres cubes qui sont pris sur la Métropole, qui sont envoyés au réservoir de la côte à Brignais et ce qui fait baisser le taux de PFAS de 50 % sur l'eau distribuée par le SIDESOL, ce qui veut dire qu'on est en dessous du seuil, il n'y a aucun souci à se faire.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Là on attend quand même le verdict des analyses pour bien vérifier que ça sera le cas. Sinon dans le cadre du CVS je suis les analyses régulières des PFAS et la dernière analyse, la limite c'est 100 nano grammes par litre et la dernière analyse est à 99. Je pense que c'est le fait du hasard, on est tangent. Compte tenu de la précision de l'analyse on peut être soit en-dessous soit au-dessus. Le SIDESOL, quand il fait faire une analyse, il fait à différents endroits de son réseau de distribution et c'est là quand même intéressant parce que ça a été prélevé à Brignais, au niveau du lavabo, des toilettes PMR Accueil-Mairie donc vraiment l'analyse est chez nous alors que quand je reçois des bulletins d'analyses ça peut être à Chaponost, ça peut être différentes communes, mais l'eau distribuée c'est la même partout.

**M. Serge BÉRARD** : C'était avant la dilution ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Ça, c'était avant ; c'est un prélèvement qui a été fait début juin, avant le mélange. On attend le résultat du mélange et le SIDESOL va très vite communiquer derrière le résultat. Ça, c'était l'action prioritaire, parce qu'elle pouvait être mise en œuvre assez rapidement et avec un investissement moindre parce que le réseau existait.

La seule intervention c'est que les vannes étaient manuelles ; vous comprenez bien que pour des systèmes comme ça, il fallait automatiser les vannes et je pense qu'il y a des systèmes de comptage, vu qu'il y a achat d'eau d'un côté pour revendre de l'autre côté donc l'investissement s'est fait sur trois mois, c'était à partir du printemps que ça a commencé à être fait.

**M. Roger REMILLY** : Oui, il a fallu presque six mois de travaux.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Parce que mine de rien, les tuyaux existaient, les vannes existaient mais il a quand même fallu tout automatiser.

**M. Roger REMILLY** : Tout automatiser, alimenter électriquement.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Mais par rapport à l'étape suivante qui consiste à investir sur un traitement avec des colonnes de charbon actif à Rhône sud sur les prélèvements, l'usine de prélèvement, là c'est des investissements beaucoup plus lourds et du coup une temporalité beaucoup plus longue, parce que là on parle de 2026.

**M. Roger REMILLY** : Mais c'est en cours.

**M. Jean-Philippe GILLET** : C'est en cours mais là on est dans les études d'œuvre et il y a de la réalisation après.

**M. Roger REMILLY** : Il y a un sourcing puisqu'il n'y a aucune société qui est capable de faire certaines opérations donc ils ont lancé un sourcing et c'est compliqué. Par contre la station de pompage de Rhône sud où on traite avec le charbon actif, là ils renouvellent les charbons, ils augmentent la capacité de renouvellement des charbons actifs sur l'usine, ils modifient l'usine aussi, et tout ça il y a un coût. Le coût est supporté par Rhône sud et puis après ils répartissent sur les syndicats d'eau.

**M. Serge BÉRARD** : C'est pour ça que les procédures viseraient à faire payer les pollueurs.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui parce que les procédures en justice, c'est d'arriver à pouvoir condamner que ces financements soient pris par...

**M. Serge BÉRARD** : En tout cas, il y a des actions qui sont conduites. On rappelle quand même que les 100 nano grammes c'est une norme à la limite technique. L'impact sur la santé, personne n'est capable de l'évaluer actuellement donc tous les acteurs, et la réponse de l'ARS par rapport à notre demande sur la mise en place du traitement de l'eau dans les écoles, et de dire, à la limite vous n'en avez pas besoin puisqu'on va être en-dessous de 100 nano grammes.

En même temps, le traitement qu'on met en place ne traitera pas que les PFAS finalement, on va améliorer la qualité de l'eau qui sera servie puisqu'on a pris la décision de mettre en œuvre ce projet qui représentera un investissement de 12 000 € pour les 4 écoles, enfin pour les 3 écoles. Mais il y aura une école où il y aura deux fontaines à eau qui seront traitées comme ça, elle traitera aussi d'autres polluants qu'on peut retrouver. Ce que l'ARS... en tout cas, la question qu'on posait, c'était est-ce qu'en mettant en place ce type de traitement, on n'allait pas créer des problèmes ou en tout cas, dégrader l'eau d'un point de vue qualitatif ? Autant qu'on améliore en supprimant les PFAS. A priori, ce n'est pas le cas donc on a une solution qui sera une bonne solution technique pour, à la fois, éliminer tous les polluants sans poser question par rapport à la minéralité de l'eau.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui et c'est une solution qui est déjà mise en œuvre dans certaines communes, en particulier Ternay et Solaize qui étaient assez touchées.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : C'est-à-dire qu'on met en place un système de sur traitement de l'eau dans les écoles.

**M. Serge BÉRARD** : On met des fontaines à eau.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Surtraitées quelque part parce que l'eau est potable au robinet ; c'est de se poser la question et se dire finalement, l'eau n'est pas potable au robinet puisqu'on est obligé de la retraiter.

**M. Serge BÉRARD** : Disons que le choix qui est fait, c'est un principe de précaution. D'ailleurs ce que fait aujourd'hui l'ARS en demandant au syndicat d'eau, à Rhône sud et au SIDESOL de mettre en place ces dispositifs, on est purement dans le principe de précaution puisqu'on ne sait pas quel est l'impact. Comme on le voit, on est en-dessous des 100 nano grammes.

La réflexion qui est engagée avec les parents a visé à dire : finalement nous aussi, en tant que collectivité, on peut au moins dans les écoles, puisque là on a une maîtrise, participer à cette dilution en réduisant la quantité de PFAS qui seront absorbés par les enfants, puisque dans la pratique, ces PFAS s'accumulent dans l'organisme donc moins on en accumule, moins on en aura à terme.

C'est tout à fait discutable, d'ailleurs il y a une belle séance de discussion dans le Comité de veille

sanitaire pour aboutir à cette action-là et on a considéré qu'au bout du compte ça avait du sens et que, dans le cadre de ce principe de précaution et que c'est un élément qui rassure aussi les parents, même si on est dans une dimension, il faut le reconnaître, qui est quand même extrêmement subjective du fait qu'il n'y a pas d'analyse très sérieuse qui peuvent dire : voilà, moins de 100 nano grammes, qu'est-ce qui se passe dans l'organisme à terme chez l'être humain en fait ? Mais on sait bien que le PFAS n'a rien à faire dans notre organisme en même temps. Voilà la démarche qui est aujourd'hui engagée.

Est-ce qu'il y a d'autres questions puisqu'on va passer au sujet SDMIS ? Ça ne passionnait pas Guy BOISSERIN visiblement ce sujet ; ce qui passionne Guy c'est le rapport d'activité du SDMIS 2023 ; merci Jean-Philippe de nous en faire part.

#### 4. SDMIS – Rapport d'activité 2023

**Rapporteur :** Jean-Philippe SANTONI

**M. Jean-Philippe SANTONI :** Bonsoir à tous et à toutes. La transition est toute trouvée. On passe de l'eau avec ces PFAS au centre de secours des pompiers avec aussi l'utilisation de l'eau. Je vais vous parler plus particulièrement du centre de secours de Vourles. Le Maire, dans une commune, est responsable de la sécurité de sa commune et chaque commune est protégée par un centre de secours qui, pour notre part, est située en limite de notre ville, à savoir sur la commune de Vourles. Le titre de cette présentation est SDMIS mais on va plus particulièrement faire le rapport, je vais vous présenter le rapport d'activité de la caserne Vourles. Pourquoi SDMIS ? Vous savez que dans notre pays on parle plus de SDIS. Il faut savoir, pour rappel, que la loi de MATAM la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de 2014, a créé en 2015 à la fois le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, donc à ce titre, à l'époque existait le SDIS qui a été modifié en SDMIS et qui a été créé à l'époque pour agir sur ces deux collectivités territoriales.

Quelques chiffres : le SDMIS représente 1 280 sapeur-pompiers professionnels, 5 100 volontaires et 350 personnes administratifs et techniques, donc un total de 6 700 personnes qui utilisent 900, un peu plus de 900 véhicules et remorques spécialisés. Je vais passer aux chiffres et à l'activité opérationnelle qui ont lieu sur notre commune. En chiffre, nous avons eu en 2023, 649 opérations de secours qui a correspondu à une sortie de 966 engins et vous pouvez voir sur les chiffres de droite que trois casernes sont intervenues préférentiellement, à savoir celle de Vourles, celle de Pierre-Bénite et celle de Soucieu-en-Jarret. Il faut savoir que les interventions sont décrétées suite à l'appel qui est fait au centre de traitement de l'alerte qui se trouve au centre opérationnel du Département d'incendie de secours, et qu'eux, ensuite, diligents les secours en fonction de la disponibilité et des personnes dans les casernes et de l'endroit où se situe aussi le problème et tout cela est défini à travers ce qu'on appelle un SACRE, un schéma d'analyse et de couverture de risque. Pour en avoir parlé plusieurs fois avec Monsieur le Maire, Monsieur le Maire était désireux que préférentiellement ce soit la caserne de Vourles qui puisse intervenir sur notre commune mais ça en fait, on n'a pas la main je dirais, sur cette activité, c'est en fonction effectivement du centre d'appel et des disponibilités que les casernes sont activées.

**M. Serge BÉRARD** : Effectivement, nous avons sollicité le SDMIS en disant : mais finalement, on a une taille critique à Brignais qui ferait que cette caserne pourrait être notre caserne de Brignais et Vourles éventuellement. Pourquoi l'intervention de Pierre-Bénite qui est finalement plus lointaine, qui peut retarder ou encore de Soucieu ? Je pense qu'il y a une réflexion qui est conduite actuellement pour voir comment tout ça pourrait évoluer mais c'est le fruit de l'histoire en réalité, ces interventions.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Sur les opérations de secours sur la commune, vous voyez que 80% des interventions correspondent à des secours et soins d'urgence aux personnes. Nous avons 7% correspondant aux accidents de la circulation, 8% sur les opérations diverses et les incendies représentent 5%. Slide suivant après, nous avons par rubrique, la répartition.

**M. Serge BÉRARD** : Tout le monde disposera du document.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Nous pourrons le faire suivre, bien sûr.

**M. Serge BÉRARD** : Vous l'avez déjà normalement.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Donc par répartition, vous voyez que sur les secours et soins d'urgence aux personnes, la répartition est assez équitable, je dirais, entre les altérations de conscience, détresse respiratoire et autres.

Sur les sinistres accidents à la circulation, le plus important, c'est les accidents routiers, qui concernent à la fois les piétons, les deux-roues et les véhicules légers sans incarceration. Sur les incendies, le plus important correspond à des feux simples, les feux de poubelles qu'on a pu connaître ces derniers temps et les feux de cheminées. Ensuite, sur les sinistres opérations diverses, les 26 % sont consacrés aux hyménoptères qui sont des insectes. On y trouve à la fois des abeilles, des guêpes, des fourmis et surtout des frelons.

Sur les interventions, vous voyez que la répartition est assez équitable sur l'ensemble des jours de la semaine. Il y a à peu près le même nombre d'interventions quel que soit le jour de la semaine. Le pic est plus particulièrement réalisé au mois de novembre. Je ne sais pas pourquoi à vrai dire, pourquoi au mois de novembre et en revanche, sur les heures, ça s'explique, vous avez vu que le pic d'activité aussi est plutôt réalisé sur la pause méridienne à 12h00.

Ensuite, la prise en charge des victimes, on s'aperçoit que sur les 557 victimes prises en charge, sur quasiment 50% de ces personnes-là, il n'y avait pas de gravité. Sur 33%, un bilan avait été transmis au SAMU avec demande de renfort, et que sur 3,77%, c'était un bilan d'extrême urgence. On s'aperçoit quand même qu'une fois sur deux, c'est plutôt des interventions pour des choses qui n'ont que peu de gravité et c'est tant mieux.

Ensuite, sur le nombre d'interventions on s'aperçoit que vous avez plus d'interventions au domicile et au travail, dans des espaces plutôt je dirais plutôt clos que dans des espaces publics ou sur des voies extérieures.

Ensuite, nous voyons la prise en charge des victimes donc sur la plupart des transmissions des victimes vers les hôpitaux, c'est l'hôpital Lyon Sud qui est le plus sollicité.

Ensuite l'hôpital Femme-mère-enfant et l'hôpital Saint-Luc

Ensuite, vous avez également la répartition en fonction de l'âge par rapport aux interventions, et on s'aperçoit que c'est les 20-29 ans et les 60-69 ans sur lequel il y a eu le plus d'intervention donc soyons prudent, Guy !

Une bonne chose à souligner, il n'y a eu aucune agression commise à l'encontre d'un sapeur-pompier sur la commune en 2023, ce qui est plutôt une chose à souligner pour en avoir discuté avec la lieutenant Barcel ; non seulement il n'y a pas eu d'agression mais, a priori, il y a rarement ou pas du tout, de mauvaises paroles à l'encontre des pompiers.

Concernant la défense extérieure contre l'incendie, un arrêté communal de DECI a été signé alors cet arrêté consiste à lister, localiser et caractériser les points d'eau incendie, qu'ils soient publics ou privés, présents sur le territoire. Ça, c'est un document que nous avons et qui est signé.

Sur la prévention des risques, nous avons 35 établissements qui reçoivent du public, des ERP et qui sont suivis. Pour 12 d'entre eux, il y a eu 9 visites périodiques et 3 visites de réception.

Et pourquoi cette présentation cette année aussi ? Parce que c'est la première fois que ça se réalise donc Monsieur le Maire et la lieutenant des sapeurs-pompiers avaient à cœur que nous prenions en compte les activités de cette caserne et pour également la première fois cette année, il y a, je crois, un correspondant au niveau de la commune, qui se trouve être Jean-Philippe SANTONI.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai qu'on a pour objectif d'essayer de renforcer les liens avec nos pompiers. Le fait qu'il y ait un historique, on a plutôt affaire à la caserne de Vourles, peut-être, c'est un peu subjectif mais éloigner les brignairots de cette mission de pompier. On veut renforcer, faire en sorte que ce soit notre caserne Brignais-Vourles à l'avenir, qui soit bien comprise comme ça par les brignairots.

Les pompiers ont besoin de jeunes sapeurs-pompiers, ont besoin de pompiers bénévoles et on doit les aider à communiquer sur ces sujets là et encourager nos concitoyens à les rejoindre.

C'est un point qui nous tient à cœur.

**Mme Michèle EYMARD** : Jean-Philippe, si j'ai bien écouté, les sapeurs se déplacent pour des nids d'abeilles ?

**M. Serge BÉRARD** : De moins en moins là-dessus.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Alors c'est vrai que la caserne intervient alors que je sais que dans plusieurs communes, elles n'interviennent plus.

**M. Serge BÉRARD** : Oui parce qu'aujourd'hui la CCVG est en contrat avec ; comme s'appelle déjà cette association ? On peut retrouver d'ailleurs sur le site web de la commune, je pense que c'est indiqué. Vous pouvez retrouver, pour les gens qui veulent faire appel, qui veulent être accompagnés parce qu'aller s'occuper d'un nid de frelons, je le déconseille vivement ; j'ai essayé, ce n'est pas très raisonnable donc il faut faire appel à l'association qui gère ça sur la CCVG, qui a traité, je crois, 250 nids sur la Communauté de communes, quelque chose comme ça. Je n'ai plus le nom en tête mais, théoriquement, les pompiers...

**Mme Clémentine HOCHART** : *Il me semble que l'association c'est Fredon qui intervient sur la CCVG ; je peux regarder et pour répondre, ce n'est pas uniquement les interventions des pompiers, ce n'est pas uniquement pour la destruction des nids, c'est aussi pour des personnes qui réagissent à des piqûres.*

**M. Serge BÉRARD** : Oui qui ont été piquées je pense parce que normalement ils ne le font plus, ça.

**M. Erwan LE SAUX** : Bonsoir. J'ai juste une question sur les jeunes sapeurs-pompiers.

Je sais qu'il y a un moment, il n'y avait pas assez d'encadrants et qu'il y avait des jeunes qui devaient partir faire leurs classes à Pierre-Bénite et voir si c'était revenu sur la caserne de Brignais-Vourles et s'il y avait du monde ?

**M. Jean-Philippe SANTONI** : J'avoue ne pas maîtriser cette question

Peut-être que Laurence sera elle en mesure de répondre, peut-être ?

**M. Serge BÉRARD** : Laurence est en train de chercher la réponse.

Nous l'avons justement sollicitée parce qu'effectivement elle est très investie auprès des jeunes sapeurs-pompiers notamment.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Nous pourrions nous renseigner, Erwan.

**M. Serge BÉRARD** : Pour information, cette année en accord avec la lieutenant, vous savez que pour la Sainte-Barbe il y a toujours un moment fort pour les pompiers ; la Sainte-Barbe c'est un moment de présentation de la caserne, de leur activité et de reconnaissance aussi, et cette année ce sera ouvert au public et ce sera à Brignais.

Justement, on a souhaité une mise en avant des sapeurs-pompiers de la caserne Brignais-Vourles de façon un peu plus forte sur le site du Briscope je crois.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Et c'est vrai cette année on voulait mettre aussi à la fois les pompiers de Vourles et la Croix-blanc à l'honneur à l'occasion de la cérémonie patriotique du 14 juillet mais il se trouve qu'ils n'avaient pas les disponibilités nécessaires pour être présents.

On espère pouvoir le faire peut-être en 2025. C'est vrai que ça avait reçu un bon accueil à la fois des pompiers et de la Croix-blanc donc peut-être en 2025 avec, on avait imaginé quelques stands pour agrémenter cette cérémonie.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Jean-Philippe pour cette présentation. Je crois qu'il y a une dernière question qui a été posée.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Une dernière réponse suite au dernier Conseil municipal donc c'est une information suite à une question de Mme VENDITTELLI au dernier Conseil municipal sur une somme anormale sur un montant d'une facture d'eau.

**M. Serge BÉRARD** : 20 000 €.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Une fuite d'eau ; une consommation anormale.

Effectivement c'est une facturation anormale puisque le montant souligné était de 24 095 €. C'est une fuite qui est intervenue fin 2022, qui était avant le compteur, au niveau du compteur en tout cas.

**M. Serge BÉRARD** : À préciser que c'était pendant la période des travaux à Jean Moulin.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui et du coup le compteur a été changé et peu de temps après le changement de compteur, il y a eu une deuxième fuite juste après le compteur mais après expertise, il a pu être prouvé que c'était lié au changement du compteur, qu'il avait provoqué cette deuxième fuite.

Comme on est en prélèvement automatique et que le prélèvement se fait ; alors en février 2022, la somme que vous avez vue apparaître a bien été prélevée donc un montant de 24 095 € et du coup une lettre a été faite auprès du SIDESOL.

Le SIDESOL a reconnu que le changement du compteur effectué par son prestataire était à l'origine de la deuxième fuite, et nous avons pu récupérer sur cette somme 15 337 €. ; disons qu'on revient sur une facture normale.

La consommation lissée sur toutes les années précédentes est de l'ordre de 1 000 mètres cubes alors que là nous étions à 5 800 mètres cubes. La somme prélevée encore un peu plus importante parce que ça correspond aux travaux qui ont été faits de la réhabilitation de Jean Moulin et du coup les entreprises puisaient en plus l'eau sur ce circuit et là aussi au niveau des entreprises, les entreprises reversent la part de l'eau qu'elles ont consommé à la commune. En fin de compte sur les 24 095 €, on a récupéré les 15 337 € du SIDESOL plus les refacturations des entreprises qui ont consommé l'eau.

Alors là je n'ai pas les chiffres parce que c'est entreprise par entreprise mais on est revenu sur une consommation normale et depuis c'est en ligne.

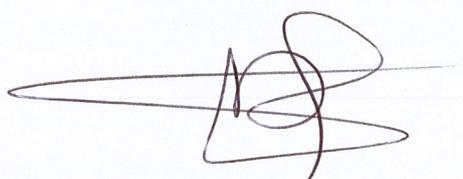
**Mme Solange VENDITTELLI** : Merci mais j'avais eu la réponse dans la semaine, tout de suite par M. Roger REMILLY.

**M. Serge BÉRARD** : À l'avenir nous ferons en sorte que quand on présente ces montants comme ça, on mette en face la recette parce que, tout ça, était déjà connu.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Aussi ce qui est un peu particulier, c'est qu'il y a qu'un seul compteur pour tout l'espace Jean Moulin-Lassagne et qu'à terme, il faudra arriver à individualiser un peu mieux les compteurs parce que du coup pour la gestion des consommations, en cas de fuite moins importante, c'est trop compliqué de savoir où ça se trouve.

**M. Serge BÉRARD** : Voilà donc sur ce dernier mot qui concerne l'eau qui est un sujet ce soir, je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes vacances surtout parce que tout le monde le mérite bien, je crois.

La séance est levée à 22 h 40

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 19 septembre 2024 
Christophe GALLAY (Secrétaire du Conseil municipal du 10 juillet 2024)	Le 19 septembre 2024 
Mise en ligne le : 23 septembre 2024	